



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Canton de l'Entre-deux-Mers - Communauté des Communes du Créonnais

## Commune de Haux

### CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

#### Liste des délibérations (Article L2121-25 modifié du CGCT)

- 2024-06-01 – Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative n°1 pour les mouvements liés aux frais d'études – budget communal
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-06-02 - Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative n°2 pour la régularisation de l'intégration des frais d'études aux travaux 2023 – budget communal
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-06-03 - Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative n°1 pour l'extension des réseaux pour le COL – budget eau et assainissement
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-04 - Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative n°2 pour la régularisation d'une échéance d'emprunt de 2021 – budget eau et assainissement
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-05 – Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste au grade d'adjoint administratif à temps non complet 25/35ème
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-06 - Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste au grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-07 - Délibération portant sur la rétrocession d'une concession cinquantenaire à la commune
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-08 - Délibération portant sur l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-09 - Délibération portant renouvellement de recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG)
  - Délibération adoptée à la majorité
- 2024-04-10 - Délibération portant modification du règlement eau et assainissement
  - Délibération adoptée à la majorité

Le Maire

Romain BARTHÉLEMY BARATEIG

